

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 602

7 mars 2014

### SOMMAIRE

4finance Holding S.A. ....	28878	EYNAV Capital S.A. ....	28873
4finance Holding S.à r.l. ....	28878	EYNAV Capital S.A. ....	28875
Alternative Return .....	28851	EYNAV Gestion S.A. ....	28875
Autumn S.à r.l. ....	28895	Financial Mathematics S.A. ....	28869
Avenue Luxembourg S.à r.l. ....	28896	Groupe Centennial S.A. ....	28850
BIL Patrimonial .....	28856	Helen Holdings S.A., SPF .....	28868
BIL Prime Advanced .....	28855	Konnick Invest S.A. ....	28853
Black Tie Luxco S.à r.l. ....	28870	Limina S.A. ....	28896
Bonas Société Immobilière S.A. ....	28852	Logwin AG .....	28859
BTM Premier Fund V .....	28878	Maitland Luxembourg S.A. ....	28896
Cleome Index .....	28856	Marima Finances S.A. ....	28858
Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A. ...	28895	Mediterranée S.A. ....	28854
Conference S.A. ....	28868	Micheline Invest S.A. - SPF .....	28855
Cordius .....	28864	M Immobilier .....	28853
Cordius L .....	28850	Montefin S.A. ....	28858
Damea S.A.-SPF .....	28869	Monticello Properties .....	28853
Dexia Bonds .....	28867	MUGC Lux Management S.A. ....	28878
Dexia Dynamix .....	28866	MUGC Lux Management S.A. ....	28878
Dexia Equities L .....	28865	Navico S.A. ....	28854
Dexia Money Market .....	28863	Ogura S.A. ....	28851
Dexia Quant .....	28862	Partibel S.A. ....	28866
DEXIA World Alternative .....	28857	Paxedi S.A. - SPF .....	28854
DMM .....	28862	Pictet Institutional .....	28869
Eurizon Focus Formula Azioni 2014 .....	28871	Power Equity Investments S.A. ....	28874
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1 ..	28871	Publitop .....	28852
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2 ..	28872	QS Cubes SLP .....	28873
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3 ..	28872	QS PEP CORE (B) SLP .....	28872
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4 ..	28875	QS PEP CORE SLP .....	28871
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5 ..	28877	Rossini Lux Fund .....	28878
European General Investments .....	28857	Société Européenne de Banque .....	28868
		Société Forestière Continentale S.A. ....	28859

**Groupe Centennial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.494.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2014 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014032034/696/16.

---

**Cordius L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 182.856.

Les actionnaires de Cordius L (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam L et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035110/755/38.

---

**Ogura S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 42.016.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mars 2014 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2013.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035119/1023/16.

---

**Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 177.846.

Les actionnaires de Alternative Return (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Alternative Return et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035114/755/38.

---

**Bonas Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.240.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2014 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014032035/696/17.

**Publitoip, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 59.734.

Les actionnaires de Publitoip (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l' "Assemblée ") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures 50 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035100/755/37.

**M Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.  
R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra 2, rue de la Tour Jacob à Luxembourg, le mercredi, 26 mars 2014 à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Communication des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2013.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2014.
6. Emission d'un emprunt obligataire privé.
7. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'assemblée, soit au siège social situé rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2014033253/22.

---

**Konnick Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 32.270.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le 25 mars, à neuf heures, au siège social, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014033514/17.

---

**Monticello Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 27 mars 2014 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035120/795/15.

---

**Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.752.

—  
*Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 18 février 2014, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.*

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 7 avril 2014 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.*

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035096/795/18.

---

**Paxedi S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 52.790.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2014 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035097/18.

---

**Navico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 156.415.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2014 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035098/18.

---

**Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 mars 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035099/18.

**BIL Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Les actionnaires de BIL Prime Advanced (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 12 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 14 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
2. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*~\*~\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*~\*~\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035112/755/36.

**BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Les actionnaires de BIL Patrimonial (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
2. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035113/755/36.

**Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Les actionnaires de Cleome Index (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*



Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035111/755/37.

---

**European General Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue Extraordinairement, qui se tiendra le vendredi 28 mars 2014 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Approbation des comptes annuels modifiés au 31 décembre 2012,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035101/755/14.

---

**DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Les actionnaires de Dexia World Alternative (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam World Alternative et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 14 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 17 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035103/755/39.

---

**Montefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 mars 2014 à 13.00 heures à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.
3. Octroi d'un tantième.
4. Affectation des résultats au 31 décembre 2013.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
6. Transfert du siège social.

Référence de publication: 2014035115/729/17.

---

**Marima Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.013.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 25 mars 2014 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Référence de publication: 2014035117/504/19.

---

**Société Forestière Continentale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.107.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu jeudi, le 7 avril 2014 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31.12.2012 et au 31.12.2013. Affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014035118/504/16.

---

**Logwin AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Hiermit wird allen Aktionären der Logwin AG („die Gesellschaft“) mitgeteilt, dass eine

**ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft am 9. April 2014 um 10.00 Uhr in der Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg, L-2981 Luxemburg, stattfinden wird.

*Tagesordnung der ordentlichen Hauptversammlung 2014 der Logwin AG:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Konzernabschlusses für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr
2. Vorlage der Berichte des Verwaltungsrats für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr
3. Vorlage des Berichts des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises) für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr
4. Genehmigung des Jahresabschlusses und des Konzernabschlusses für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr sowie der Berichte des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers  
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Jahresabschluss und den Konzernabschluss für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr sowie die Berichte des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers für das Jahr 2013 zu genehmigen.
5. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2013 beendete Geschäftsjahr  
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Verlust des Geschäftsjahres 2013 von 2.712.029 EUR mit der Kapitalrücklage zu verrechnen.
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2013 beendeten Geschäftsjahres  
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Verwaltungsratsmitgliedern für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2013 beendeten Geschäftsjahres Entlastung zu erteilen.
7. Bestellung von Verwaltungsratsmitgliedern - Statutarische Ernennung:  
Bestellung von  
Herrn Sebastian Esser  
Herrn Dr. Michael Kemmer  
Herrn Dr. Yves Prussen  
Herrn Dr. Antonius Wagner  
zu Mitgliedern des Verwaltungsrats mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2015.  
Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Herren Sebastian Esser, Dr. Michael Kemmer, Dr. Yves Prussen und Dr. Antonius Wagner zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Logwin AG mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2015 zu bestellen.
8. Bestellung des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2014

Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014 zu bestellen.

#### 9. Rückkauf eigener Aktien

Der Verwaltungsrat schlägt vor, ihn zu ermächtigen, bis zum 30.09.2015 bis zu 14.625.000 Stück eigene Aktien der Gesellschaft zu allen rechtlich zulässigen Zwecken für die Gesellschaft zu erwerben. Dies entspricht rund 10% des Grundkapitals. Die Ermächtigung kann in diesem Umfang einmal oder mehrmals, ganz oder teilweise und zu mehreren rechtlich zulässigen Zwecken ausgeübt werden. Der Erwerb erfolgt nach Wahl des Verwaltungsrats (i) über die Börse oder (ii) im Wege eines an alle Aktionäre gerichteten öffentlichen Kaufangebots und zu einem Preis (ohne Erwerbsnebenkosten), der den durchschnittlichen Börsenkurs der Aktien der Gesellschaft in der Schlussauktion im XETRA-Handelssystem (oder in dessen Nachfolgesystem) der Frankfurter Wertpapierbörse, Deutschland, während der letzten 10 Handelstage vor dem Erwerb oder ggf. vor der Bekanntgabe des öffentlichen Kaufangebots um nicht mehr als 30% überschreitet und den rechnerischen Nennwert der Aktie nicht unterschreitet.

#### 10. Vergütung der nicht exekutiven Verwaltungsratsmitglieder

Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Vergütung der nicht exekutiven Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2013 auf insgesamt 120.000,- EUR festzusetzen.

#### *Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen*

Bei der ordentlichen Hauptversammlung ist keine Anwesenheitsmehrheit erforderlich. Die Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst.

#### *Grundkapital, Stimm- und sonstige Rechte*

Zum Zeitpunkt der Einberufung beträgt das Grundkapital der Gesellschaft 131.202.165,- EUR und ist eingeteilt in 146.257.596 auf den Inhaber lautende nennwertlose Stückaktien. Jede Aktie gewährt eine Stimme, die Gesamtzahl der Stimmen beträgt somit 146.257.596. Nach Kenntnis der Gesellschaft ist im Zeitpunkt der Einberufung keine Aktie vom Stimmrecht ausgeschlossen. Aktionäre, die mindestens fünf Prozent (5%) des gezeichneten Aktienkapitals halten, können nach dem Luxemburgischen Gesetz vom 24. Mai 2011 über die Ausübung verschiedener Aktionärsrechte in Hauptversammlungen börsennotierter Gesellschaften („Gesetz über Aktionärsrechte“) die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung verlangen und haben das Recht, Beschlussvorschläge bezüglich der Tagesordnungspunkte der Hauptversammlung einzureichen. Ein entsprechender schriftlicher Antrag muss der Gesellschaft, zusammen mit einer Begründung oder mit einem Beschlussvorschlag, auf postalischem oder auf elektronischem Weg an folgende Adresse mitgeteilt werden:

Logwin AG  
 c/o Haubrok Corporate Events GmbH  
 Landshuter Allee 10  
 80637 München  
 Deutschland  
 Fax: +49 (0)89 210 27 298  
 office@haubrok-ce.de

Der Antrag hat die Adressdetails des Absenders zur Bestätigung des Eingangs des Verlangens bei der Gesellschaft zu beinhalten. Das entsprechende Verlangen hat der Gesellschaft spätestens am 18. März 2014 zuzugehen.

#### *Teilnahmebedingungen*

Gemäß dem vorgenannten Gesetz über Aktionärsrechte dürfen nur Aktionäre an der Hauptversammlung teilnehmen und abstimmen, die am 26. März 2014 um Mitternacht (Luxemburger Zeit) („Luxemburgischer Stichtag“) Aktionäre der Gesellschaft sind. Etwaige Änderungen hinsichtlich ihres Aktienbesitzes nach dem Luxemburgischen Stichtag werden bei der Bestimmung der Teilnahme- und/oder Stimmberechtigung bei der Hauptversammlung nicht berücksichtigt.

Zur Teilnahme an der Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind nur diejenigen Aktionäre berechtigt, die sich vor der Hauptversammlung in Textform (z.B. per E-Mail) in deutscher, englischer oder französischer Sprache angemeldet und der Gesellschaft die Berechtigung zur Teilnahme nachgewiesen haben.

Im Interesse der Aktionäre und im Einklang mit der Satzung wurde der Zeitpunkt, bis zu dem ein Einreichen der Anmeldung zur Hauptversammlung möglich ist, über den Luxemburgischen Stichtag hinaus verlängert. Die Anmeldung muss der Gesellschaft unter der nachfolgenden Adresse daher bis spätestens am 3. April 2014 zugehen:

Logwin AG  
 c/o Haubrok Corporate Events GmbH  
 Landshuter Allee 10  
 80637 München  
 Deutschland  
 Fax: +49 (0)89 210 27 298

[melledaten@haubrok-ce.de](mailto:melledaten@haubrok-ce.de)

Der Nachweis der Berechtigung zur Teilnahme an der Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts erfolgt durch eine in deutscher, englischer oder französischer Sprache erstellte Bescheinigung der Depotbank, bei welcher der Aktionär seine Aktien an der Logwin AG hält. Die Bescheinigung muss der Gesellschaft unter der oben stehenden Adresse ebenfalls spätestens bis zum 3. April 2014 zugehen.

Den zur Teilnahme berechtigten Personen werden nach fristgerechter Anmeldung Eintrittskarten zugeschickt, auf deren Rückseite ein Vollmachtsformular abgedruckt ist.

#### *Vollmachtserteilung*

Das Stimmrecht kann durch Bevollmächtigte ausgeübt werden. Zu diesem Zweck müssen diese Aktionäre sich, wie in den Teilnahmebedingungen beschrieben, bis zum 3. April 2014 anmelden. Bevollmächtigte werden unter Vorlage der Eintrittskarte und einer rechtmäßig erteilten Vollmacht zur Teilnahme an der Hauptversammlung zugelassen. Falls Aktionäre ihre Depotbank zur Vertretung ihrer Stimmrechte bevollmächtigen wollen, müssen sie die unterschriebene Vollmacht bis spätestens zum 8. April 2014 bei ihrer Depotbank hinterlegen. Die Depotbank ist berechtigt, Untervollmacht zu erteilen.

#### *Stimmrechtsvertreter*

Die Logwin AG möchte den Aktionären die persönliche Wahrnehmung ihrer Rechte erleichtern und bietet an, von der Gesellschaft benannte weisungsgebundene Stimmrechtsvertreter bereits vor der Hauptversammlung zu bevollmächtigen. Die Aktionäre, die den von der Gesellschaft benannten Stimmrechtsvertretern Vollmacht und Weisung erteilen möchten, benötigen hierzu eine Eintrittskarte zu der Hauptversammlung. Zu diesem Zweck müssen diese Aktionäre sich, wie in den Teilnahmebedingungen beschrieben, bis zum 3. April 2014 anmelden. Mit der Eintrittskarte erhalten die Aktionäre ein Formular zur Erteilung der Vollmacht und Weisungen zu den abstimmungsfähigen Punkten der Tagesordnung. Das ausgefüllte und unterschriebene Formular muss spätestens am Dienstag, 8. April 2014, an folgender Anschrift auf postalischem oder elektronischem Weg eingehen:

Logwin AG  
c/o Haubrok Corporate Events GmbH  
Landshuter Allee 10  
80637 München  
Deutschland  
Fax: +49 (0)89 210 27 298  
[vollmacht@haubrok-ce.de](mailto:vollmacht@haubrok-ce.de)

Vollmachten sind schriftlich zu erteilen. Falls die von der Gesellschaft benannten Stimmrechtsvertreter bevollmächtigt werden, müssen in jedem Falle Weisungen für die Ausübung des Stimmrechts erteilt werden. Ohne diese Weisungen ist eine solche Vollmacht ungültig. Die Stimmrechtsvertreter sind verpflichtet, weisungsgemäß abzustimmen.

Informationen zur Stimmrechtsvertretung erhalten Aktionäre montags bis freitags zwischen 9.00 Uhr und 17.00 Uhr unter der Telefonnummer +49 (0) 89 210 27 222.

Aktionäre, die sich hinsichtlich der Teilnahme und Ausübung ihres Stimmrechts von einem anderen Bevollmächtigten als den weisungsgebundenen Stimmrechtsvertretern der Gesellschaft vertreten lassen möchten, finden für die Erteilung einer Vollmacht ein Formular auf der Rückseite der Eintrittskarte, welche den Aktionären nach der oben beschriebenen form- und fristgerechten Anmeldung zugeschickt wird.

#### *Briefwahl*

Aktionäre, die nicht persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen möchten, können ihre Stimmen per Briefwahl abgeben. Hierzu kann das Formular verwendet werden, das die Aktionäre auf der Rückseite der Eintrittskarte finden. Die Stimmabgabe im Wege der Briefwahl muss bis spätestens zum 8. April 2014 auf postalischem oder elektronischem Weg bei der

Logwin AG  
c/o Haubrok Corporate Events GmbH  
Landshuter Allee 10  
80637 München  
Deutschland  
Fax: +49 (0)89 210 27 298  
[briefwahl@haubrok-ce.de](mailto:briefwahl@haubrok-ce.de)  
eingegangen sein.

*Hinweis zur Information über die Hauptversammlung*

Weitere Informationen bezüglich der Hauptversammlung können auf der Internetseite der Gesellschaft unter [www.logwin-logistics.com](http://www.logwin-logistics.com) abgerufen werden. Anfragen zu den Dokumenten richten Sie bitte an:

Logwin AG  
Investor Relations  
ZIR Potaschberg  
5, an de Längten  
L-6776 Grevenmacher

Luxemburg, den 7. März 2014.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2014033952/156.

**DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

Les actionnaires de DMM (ci-après désignée la " SICAV ") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures 40 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035102/755/37.

**Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Les actionnaires de Dexia Quant (ci-après désignée la " SICAV ") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

### L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Quant et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035104/755/39.

### **Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de Dexia Money Market (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à

### L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Money Market et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035105/755/39.

### **Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Les actionnaires de Cordius (ci-après désignée la " SICAV ") ayant son siège social au 69, route d'Esch - L-1470 Luxembourg, sont invités à assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l' "Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Ajout dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la précision que Cordius peut également être désignée dans le texte des statuts par le terme "la SICAV " .
2. Remplacement du texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant : "L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans toutes sortes d'actifs éligibles conformément aux dispositions de la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés."
3. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4, 11 et 22 des statuts ;
4. Remplacement du premier paragraphe de l'article 5 des statuts par le texte suivant comportant la modification de la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg : "Le Conseil d'Administration pourra déléguer à des tiers, en vue de mener ses activités de manière plus efficace l'exercice, pour son propre compte, d'une ou de plusieurs de ses fonctions dans les limites des conditions fixées dans la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Le Conseil d'Administration désigne la Société Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de Société de Gestion de la Société" ;
5. Suppression dans l'article 6 du texte suivant : "L'assemblée générale des actionnaires peut décider, selon les conditions de quorum et de majorité évoquées à l'art. 30 des présents statuts, de réduire le capital de la société en annulant les actions d'une ou de plusieurs classes en remboursant aux actionnaires de ces classes l'entièreté des actifs nets de ces classes. Afin de déterminer le capital d'une classe d'actions, les actifs nets de cette classe d'actions seront exprimés en la devise de la classe concernée et s'ils ne le sont pas, ils seront convertis en cette devise. Le capital consolidé de la société sera exprimé en EURO." et insertion du texte suivant : "Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital consolidé de la Société sera exprimé en EUR".
6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 11 des statuts.
7. Modification de l'article 18 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
8. Remplacement du texte de l'article 21 des statuts par le texte suivant: "Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité



et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés."

9. Modification de la seconde phrase de l'article 28 pour se limiter au texte suivant : "Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés."
10. Remplacement dans l'article 30 des termes "organismes de placement collectif dont les actions sont réservées à un ou plusieurs institutionnels" par "fonds d'investissement spécialisés".
11. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035109/755/71.

### **Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Les actionnaires de Dexia Equities L (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures 50 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Equities L et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035106/755/39.

---

**Partibel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée chez le notaire Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz le 26 février 2014 à 10 heures n'a pu délibérer de son ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires sont donc priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en l'étude du notaire Joëlle SCHWACHTGEN située à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, en date du 10 avril 2014 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société en Société de Participations Financières (SOPARFI) et modification subséquente des statuts;
2. Ratification des nominations effectuées au sein du Conseil d'Administration les 16 et 17 décembre 2013;
3. Nomination au sein du Conseil d'Administration;
4. Renouvellement des mandats au sein du Conseil d'administration;
5. Remplacement du Commissaire aux comptes;
6. Décision quant au transfert du siège de la société;
7. Ratification du contrat de crédit d'investissement intervenu avec la Banque de Luxembourg S.A. en date du 28 octobre 2013.
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035116/504/27.

---

**Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Les actionnaires de Dexia Dynamix (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 11 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Dynamix et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014035107/755/39.

---

**Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de Dexia Bonds (ci-après désignée la "SICAV") ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la SICAV (ci-après l'"Assemblée") qui se tiendra le 28 mars 2014 à 10 heures 40 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Bonds et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 23 mars 2014, à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 25 mars 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014035108/755/39.

---

**Société Européenne de Banque, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

—  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège de la société, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, le vendredi 21 mars 2014 à 11 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport des Réviseurs d'entreprises
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2013
4. Distribution du résultat de l'exercice 2013
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014026413/755/20.

---

**Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 mars 2014 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014027548/755/18.

---

**Conférence S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.805.

—  
Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 19 mars 2014 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014028241/833/18.

**Damea S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.696.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 17 mars 2014 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014028242/833/18.

**Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 17 mars 2014 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014028243/833/18.

**Pictet Institutional, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.642.

The shareholders of Pictet Institutional (the "Company") are informed that the extraordinary general meeting held at the Company's registered office on 14 February 2014 did not reach the quorum required to deliberate. Therefore, a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the "Meeting") will be held at the Company's registered office at 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on 24 March 2014 at 3:00 p.m., to vote and resolve on the following agenda:

*Agenda:*

- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 23 of the Company's articles of incorporation that should read as follows:

**" Article 23: Annual general meeting**

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of June each year at 11:30 a.m. (Luxembourg time)." ...

For this second extraordinary general meeting, shareholders are informed that resolutions shall be passed without a quorum requirement by a two-thirds majority of the votes cast. Each share gives its holder the right to one vote.

The rights of a shareholder to attend the Meeting and to exercise a voting right attaching to his/her/its shares will be determined in accordance with the shares held by this shareholder issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the second business day prior to the Meeting, i.e. 20 March 2014 (the "Record Date").

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a shareholder. Shareholders who are unable to attend the Meeting in person may be represented by a proxy available at the Company's registered office, which must be duly completed, signed and returned by no later than 24 March 2014 before 2:00 p.m. at Pictet Funds (Europe) S.A., by fax on (00 352) 22 02 29 and by post to 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The proxies already received for the first extraordinary general meeting held on 14 February 2014 remain valid.

Luxembourg, 19 February 2014.

*On behalf of the board of directors of PICTET INSTITUTIONAL.*

Référence de publication: 2014025764/755/30.

---

**Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.838.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu:

Eszter Koszteczyk, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en sa qualité de mandataire des associés de "Black Tie Luxco S. à r.l.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157838, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 329 du 18 février 2011, en vertu de procurations sous seing privés demeurées annexées à un acte du notaire soussigné daté du 23 juillet 2013 n° 66960 enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juillet 2013 LAC/2013/34521.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. - Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du 23 juillet 2013, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 2268 du 16 septembre 2013 (les "Résolutions Ecrites") en vertu desquelles l'exercice social de la société a été modifié.

Cet acte a fait l'objet d'un dépôt au R.C.S. de Luxembourg le 1<sup>er</sup> août 2013 n° L130133397.

2. - Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle concernant la date de début de l'exercice en cours lors de la deuxième résolution de cette assemblée, qu'il convient de lire comme suit tant dans la version française que dans la version anglaise:

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide que l'exercice social en cours, qui a débuté le premier août 2013, se terminera le trente septembre 2013.

*Second resolution*

The general meeting of partners decides that the current financial year, which has begun on the first day of August 2013, will end on the thirtieth day of September 2013

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KOSZTECZKY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2895. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2014014492/39.

(140016774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032632/11.

(140036179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2014, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2014 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032631/11.

(140036178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

### **QS PEP CORE SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.483.

#### STATUTS

##### *Extrait*

1) QS PEP CORE SLP est une société en commandite spéciale, constituée pour une durée illimitée, par acte sous seing privé daté du 22 janvier 2014. Son siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'associé solidaire de la Société est QS PEP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 20.000 USD, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.988.

3) Il résulte du contrat social que l'objet de la Société est (i) d'investir (par le biais de ses fonds propres ou par endettement) dans des fonds d'investissements tiers qui investissent directement ou indirectement dans des entités situées dans le monde entier (les «Cibles») et (ii) de poursuivre toute activité nécessaire, appropriée, recommandée ou accessoire pour accomplir ce qui précède, par le biais de ses investissements dans les Cibles.

4) Il résulte du contrat social de la Société qu'a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée:

QS PEP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 20.000 USD, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.988.

Ses pouvoirs sont définis de la manière suivante:

Sous réserve des restrictions à l'autorité du gérant stipulées dans le contrat social, les affaires de la Société seront conduites et gérées exclusivement par le gérant. Le gérant disposera de tous les pouvoirs conférés par la loi à l'associé commandité d'une société en commandite spéciale, y compris le pouvoir de conduire les affaires de la Société et le pouvoir de nommer ses représentants et de déléguer à ceux-ci le pouvoir d'accomplir tout acte que le gérant est autorisé à accomplir, y compris, notamment, le pouvoir de signer et de transmettre tout document au nom de la Société.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du gérant représenté par ses signataires autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014024900/32.

(140029373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

---

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032633/11.

(140036182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032634/11.

(140036184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

### **QS PEP CORE (B) SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.475.

#### STATUTS

##### *Extrait*

1) QS PEP CORE (B) SLP est une société en commandite spéciale, constituée pour une durée illimitée, par acte sous seing privé daté du 14 janvier 2014, Son siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'associé solidaire de la Société est QS MASTER GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.750.

3) Il résulte du contrat social que l'objet de la Société est (i) d'investir (par le biais de ses fonds propres ou par endettement) dans des fonds au côté de QS PEP S.C.A. SICAR - QS PCP CORE (les «Cibles») et (ii) de poursuivre toute activité nécessaire, appropriée, recommandée ou accessoire pour accomplir ce qui précède, par le biais de ses investissements dans les Cibles.

4) Il résulte du contrat social de la Société qu'a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée:

QS MASTER GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 12.500 euros, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.750.

Ses pouvoirs sont définis de la manière suivante:

Sous réserve des restrictions à l'autorité du gérant stipulées dans le contrat social, les affaires de la Société seront conduites et gérées exclusivement par le gérant. Le gérant disposera de tous les pouvoirs conférés par la loi à l'associé commandité d'une société en commandite spéciale, y compris le pouvoir de conduire les affaires de la Société et le pouvoir de nommer ses représentants et de déléguer à ceux-ci le pouvoir d'accomplir tout acte que le gérant est autorisé à accomplir, y compris, notamment, le pouvoir de signer et de transmettre tout document au nom de la Société.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du gérant représenté par ses signataires autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014024232/32.

(140029180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

---



**QS Cubes SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.659.

---

**EXTRAIT**

1) La Société, QS Cubes SLP, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé du 25 novembre 2013 pour une durée illimitée. Elle a son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'associé solidaire de la Société est QS PDI, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.216, dont le capital social est 12.500 euros.

3) Il résulte du contrat social que l'objet de la Société est (i) d'acquérir un intérêt dans TDR Capital AS 2013 L.P., un "limited partnership" de droit anglais qui investit dans Algeco / Scotsman Holding S.à r.l. (la "Cible"), directement or indirectement par un investissement dans le compartiment Cubes de "QS PDI S.C.A. SICAR" et (ii) de poursuivre toute activité nécessaire, appropriée, recommandée ou accessoire avec ce qui précède par son investissement dans la Cible.

4) Il résulte du contrat social qu'a été nommée en tant que gérant pour une durée indéterminée:

QS PDI, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.216, dont le capital social est 12.500 euros.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Les affaires de la société seront conduites et gérées exclusivement par le gérant. Le gérant aura tous les pouvoirs conférés par la loi à un gérant de société en commandite spéciale, y compris les pouvoirs de mener les affaires de la société et le pouvoir de nommer des représentants de la société et de déléguer à ces représentants le pouvoir de faire tout acte que le gérant est autorisé à faire, y compris, mais sans limitation, le pouvoir de conclure et signer tout document au nom de la société.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant représenté par ses signataires autorisés.

Pour extrait conforme

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2014012590/32.

(140013884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

---

**EYNAV Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 166.585.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 Janvier 2014 qu'il a été procédé à la nomination de quatre nouveaux membres du conseil d'administration de la société EYNAV Capital S.A., à savoir:

- Monsieur Dominique Ceronne, né le 22 avril 1963 à Saint-Paul-Lizonne, France, résidant Lieu-dit Grande Pièce, 24600 Ribérac, France;

- Monsieur Christian Barbotin, né le 19 août 1964 à Vincennes, France, résidant chemin du Hameau de Plan Sarrain, 06370 Sartoux, France;

- Monsieur Paul Allard, né le 8 mars 1985 à Périgueux, France, résidant 83, rue du Temple, 75003 Paris, France; et

- Monsieur Laurent Pichonnier, né le 4 janvier 1972 à Bordeaux, France, résidant au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;

pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société EYNAV CAPITAL S.A.*

*Par mandat spécial*

Référence de publication: 2014020167/22.

(140023312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 164710, ayant son siège social à L-1473 Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par du notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3170 du 23 décembre 2011.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2230 du 11 septembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent soixante mille trois cent dix (260.310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt-six millions trente et un mille euros (EUR 26.031.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration en vue de la fusion entre les sociétés UAB «STAR-LAITAS» avec siège social en Lituanie et POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. avec siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C n°2794 du 8 novembre 2013.

4. Constat de la réalisation de la fusion.

5. Divers.

III. - Que le conseil d'administration de la société a, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé par voie circulaire un projet de fusion de la société POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. ayant son siège au Grand Duché de Luxembourg et de la société UAB «STARLAITAS» ayant son siège en Lituanie, par absorption de la dernière par la première société.

La société absorbée est détenue à 100 % par la société de droit Luxembourgeois POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Le projet de fusion a été publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2794 du 8 novembre 2013.

IV. - Que conformément aux articles 265 un rapport a été établi par le conseil d'administration en date du 28 octobre 2013.

V. - Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que le rapport précité de société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la société un mois avant la présente assemblée.

VI. - Qu'aucun créancier de la société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C n° 2794 du 8 novembre 2013.

*Déclaration*

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbante en vue de la fusion opérée.

Le dépôt et la publication de la présente assemblée générale ne pourront intervenir que dans les six (6) mois à compter de la présente assemblée générale des actionnaires, lorsqu'un certificat émis par le registre des personnes morales de la République de Lituanie aura été délivré au notaire instrumentaire confirmant l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée.

*Quatrième résolution*

La fusion prendra effet entre parties à compter de la date de la publication de la présente assemblée générale de la société absorbante au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/201357869/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014024226/86.

(140028699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

---

**Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032635/11.

(140036185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**EYNAV Gestion S.A., Société Anonyme,  
(anc. EYNAV Capital S.A.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 166.585.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenu

une assemblée extraordinaire des actionnaires d'EYNAV Capital S.A. (la «Société»), une société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166585 et ayant son siège social au 37, Val Saint-André, L-1128, Luxembourg. La Société a été constituée selon acte notarié du 8 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro 686 du 15 mars 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires est présidée par Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se nomme en qualité de secrétaire.

L'assemblée nomme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs représentants et par le bureau de la réunion, annexée au présent acte et enregistrée auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

2. Pouvoirs.

3. Modification de la dénomination de la Société de «EYNAV Capital S.A.» en «EYNAV Gestion S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

4. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé-gérant-commandité (l'«Associé-Gérant-Commandité») d'EYNAV Opportunity SCA, SICAV SIF, une société à capital variable (SICAV) sous la forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

**3.2.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement au domaine décrit ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

5. Augmentation du capital autorisé de la société de quatre-vingt millions d'Euros (80.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) à quatre-vingt-dix millions d'Euros (90.000.000,- EUR).

6. Modification de l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter, entre autres, l'augmentation du capital autorisé mentionnée au point 5 ci-dessus.

III. Après délibération, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de nommer quatre nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, à savoir:

- Monsieur Dominique Ceronne, de nationalité française, né le 22 avril 1963 à Saint-Paul-Lizonne, France, résidant Lieu-dit Grande Pièce, 24600 Ribérac, France.

- Monsieur Christian Barbotin, de nationalité française, né le 19 août 1964 à Vincennes, France, résidant chemin du Hameau de Plan Sarrain, 06370 Sartoux, France.

- Monsieur Paul Allard, de nationalité française, né le 8 mars 1985 à Périgueux, France, résidant 83, rue du Temple, 75003 Paris, France.

- Monsieur Laurent Pichonnier, de nationalité française, né le 04 janvier 1972, à bordeaux, France, résidant professionnellement au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires nomme lesdits membres du conseil d'administration avec effet au jour des présentes et pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de donner pouvoirs à tout administrateur de la Société, agissant individuellement ou conjointement et chacun avec le pouvoir de substitution, ou, à tout avocat du cabinet Tiberghien Luxembourg, situés au Valley Park, rue de la Vallée 44, L-2661 Luxembourg, agissant individuellement ou conjointement et chacun avec le pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires (i) à l'enregistrement des nominations visées

ci-dessus avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (ii) aux publications avec le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale afin d'accomplir tout acte nécessaire et/ou utile à ces fins.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination de la Société de «EYNAV Capital S.A.» en «EYNAV Gestion S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "EYNAV Gestion S.A." (la "Société").»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé-gérant-commandité (l'«Associé-Gérant-Commandité») d'EYNAV Opportunity SCA, SICAV SIF, une société à capital variable (SICAV) sous la forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

**3.2.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement au domaine décrit ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé de la société de quatre-vingt millions d'Euros (80.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) à quatre-vingt-dix millions d'Euros (90.000.000,- EUR).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital autorisé visée ci-dessus et d'y ajouter un deuxième et un troisième paragraphe afin que l'article 5.2 ait désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 90.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions nominatives, rachetables ou non, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société à un montant égal au capital autorisé et ce, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles actions et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Chaque fois que le conseil d'administration procédera à une augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé, les présents statuts seront modifiés de manière à refléter cette augmentation de capital. Le conseil d'administration autorisera ou prendra toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cette modification.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à 1.100 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connue par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4435. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025286/116.

(140030695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5 (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.  
Jérôme Debertolis  
*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032636/11.

(140036187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Rossini Lux Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Rossini Lux Fund (modifié/coordonné) au 17 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.  
Jérôme Debertolis  
*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014032637/11.

(140036190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Le règlement de gestion de WMC GEM Systematic Equity Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033033/11.

(140037076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**BTM Premier Fund V, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion de BTM Premier Fund V a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

Signature.

Référence de publication: 2014033815/9.

(140038395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Le règlement de gestion de AXA IM JADE FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033035/10.

(140037211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**4finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. 4finance Holding S.A.)**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.059.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of December.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of 4finance Holding S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.059. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated July 24<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, under number 2386, on September 25<sup>th</sup>, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the three million, one hundred thousand (3.100.000) ordinary shares in circulation, all of which are paid up at 100%, representing the entire share capital of the Corporation, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are represented at the present extraordinary meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the legal form of the Corporation from that of a joint stock company ("société anonyme") into that of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") without discontinuing its legal personality.

2. Change of the Corporation's name from its current name "4finance Holding S.A." to "4finance Holding S.à r.l.".

3. Decision to accept the resignation of the directors of the Corporation as from the date hereof and to grant them discharge for the exercise of their mandate as from the date hereof.

4. Decision to appoint the managers of 4finance Holding S.à r.l. as from the date hereof.

5. Decision to accept the resignation of REVICONSLT S.à r.l. as statutory auditor of the Corporation and grant discharge to the latter for the exercise of its mandate as from the date hereof.

6. Decide to increase the share capital by thirty-five million, sixteen thousand, one hundred and twenty-two Euro (EUR 35,016,122.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-five million, forty-seven thousand, one hundred and twenty-two Euro (EUR 35,047,122.-) by the creation and issue of one billion, seven hundred and forty-nine million, two hundred and fifty-six thousand, one hundred (1,749,256,100) ordinary shares and one billion, seven hundred and fifty-two million, three hundred and fifty-six thousand, one hundred (1,752,356,100) non-voting preferred shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and vested with the rights and obligations as set forth in the new articles of association to be adopted in the resolution N°8 hereafter;

7. Subscription and full payment by the sole shareholder of all the new shares to be issued, along with a share premium of eighty-one million, seven hundred and eighty-two thousand, six hundred and sixty-five Euro (EUR 81,782,665.-) to be booked on a share premium account which will be exclusively attached to the non-voting preferred shares, by contributions in kind in an aggregate amount of one hundred and sixteen million, seven hundred and ninety-eight thousand, seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 116,798,787.-) (the "Contributions in Kind"), consisting of:

- 100% of the issued shares of 4 Finance EOOD, a Bulgarian company having its registered address at 9-11 Maria Louisa blvd. 7<sup>th</sup> floor, Vazrajdane region, 1000, Sofia, Bulgaria, and registered under the number 202393458;

- 100% of the issued shares of Zaplo Finance s.r.o., a Czech company having its registered address at Jankovcova 1037/49, Holesovice, 170 00 Praha 7, Czech Republic, and registered under the number 29413575;

- 100% of the issued shares of Piressa Holdings Limited, a Cyprus entity having its registered address at Nikou Georgiou, 6 BLOCK C, 7<sup>th</sup> floor, Flat/Office 704 1095, Nicosia, Cyprus and registered under the number HE 200063;

- 100% of the issued shares of 4FINANCE Aps, a Danish company having its registered address at Vesterbrogade 124 B 2 tv1620 Kobenhavn V, Denmark,

and registered under the number 32557864;

- 100% of the issued shares of 4finance OÜ, an Estonian entity having its registered address at Veerenni tn 58a-V-3, Tallinn city, Harju county, 11314, Estonia,

and registered under the number 12388676;

- 100% of the issued shares of International Risk Management OÜ, an Estonian entity having its registered address at Roosikrantsi tn 2-KI48, Tallina linn, Harju maakond 10119, Estonia, and registered under the number 12535769;

- 100% if the issued shares of 4finance Oy, a Finnish entity having its registered address at Mikonkatu 15 B 00100 Helsinki, Finland, and registered under the number 2257545-4;

- 100% of the issued shares of 4finance LLC, a Georgian entity having its registered address at T. Dadiani str. N7, commercial unit N b506, Tbilisi, Georgia, and registered under the number 401978605;

- 97% of the issued shares of UAB 4finance, a Lithuanian entity having its registered address at Kauno m. sav. Kauno m. Jonavos g., 254 A, Lithuania, and registered under the number 301881644;

- 100% of the issued shares of 4finance S.A., a Luxembourg entity having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173.403;

- 100% of the issued shares of Vivus Finance Sp.z.o.o., a Polish entity having its registered address at ul. 17 Stycznia, nr 56, Warsaw, kod 02-146, poczta Warsaw, Poland, and registered under the number 0000418977;

- 100% of the issued shares of Vivus Finance S.L., a Spanish entity having its registered address at Principe De Vergara, Numero 37, 7a Planta, Madrid, 28001, Spain, and registered under the number B86521309;

- 97% of the issued shares of 4finance AB, a Swedish entity having its registered address at Isafjordsgatan 30 164 40, Kista, Stockholm, Sweden, and registered under the number 556790-4189;

- 100% of the issued shares of 4Finance Limited, a U.K. entity having its registered address at 2<sup>nd</sup> Floor Scotswood House, Teesdale South Thornaby Place, Stockton on Tees Cleveland, England TS17 6SB, and registered under the number 07951027;

- 100% of Vivus Servicing Ltd., a Canadian entity having its registered address at 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, and registered under the number 814865887;

- 100% of AS 4finance Ltd., a Canadian entity having its registered address at 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, and registered under the number 814866687; and

- 100% of 0973915 B.C. Ltd., a Canadian entity having its registered address at 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, and registered under the number BC 0973915.

8. Subsequent restatement of the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the foregoing resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to convert the legal form of the Corporation from that of a joint stock company ("société anonyme") into that of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") without discontinuing its legal personality (the Corporation will be hereafter referred to as the "Company" as a result of its change of legal form).

*Second resolution*

The meeting resolved to change the Company's name from its current name "4finance Holding S.A." to "4finance Holding S.à r.l."

*Third resolution*

As a result of the change of legal form, the meeting resolved to accept the resignation of Mr. Benoît Bauduin, Mr. Patrick Moinet and Mr. Edgars Dupats as directors of the Corporation, as from the date of the present deed, and to grant them discharge for the exercise of their mandate at the date hereof.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to determine the number of managers at three (3) and to appoint the following persons as Company's managers:

*Category A Managers:*

- Mr. Benoît Bauduin; and
- Mr. Patrick Moinet.

*Category B Manager:*

- Mr. Edgars Dupats.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to accept the resignation of REVICONSULT S.à r.l. as statutory auditor of the Corporation and grant discharge to the latter for the exercise of its mandate at the date hereof.

*Sixth resolution*

The meeting resolved to increase the capital by thirty-five million, sixteen thousand, one hundred and twenty-two Euro (EUR 35,016,122.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-five million, forty-seven thousand, one hundred and twenty-two Euro (EUR 35,047,122.-) by the creation and issue of one billion, seven hundred and forty-nine million, two hundred and fifty-six thousand, one hundred (1,749,256,100) ordinary shares and one billion, seven hundred and fifty-two million, three hundred and fifty-six thousand, one hundred



(1,752,356,100 ) non-voting preferred shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each and vested with the rights and obligations as set forth in the new articles of association to be adopted in the resolution N°8.

*Subscription - Payment*

The meeting resolved to acknowledge the subscription by the sole shareholder, namely AS "4finance", a Latvian company incorporated under the laws of the Republic of Latvia, having its registered office at Lielirbes iela at 17A-8, Riga, LV-1046, the Republic of Latvia, and registered with the Register of Enterprises under number 40003991692, of all the new issued shares and the full payment of the related subscription price along with the related share premium of eighty-one million, seven hundred and eighty-two thousand, six hundred and sixty-five Euro (EUR 81,782,665.-) to be booked on a share premium account which will be exclusively attached to the non-voting preferred shares, by the Contributions in Kind.

The proof of the existence of the Contributions in Kind and their value has been given to the undersigned notary by a declaration of AS "4finance", prenamed, made on December \_\_, 2013, which will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contributions in kind*

The sole shareholder, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributions in Kind and possesses the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;
- the Contributions in Kind are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and
- all formalities subsequent to the Contributions in Kind required under any applicable law will be carried out in order for the Contributions in Kind to be valid anywhere and towards third parties.

*Seventh resolution*

The meeting eventually resolved, after the foregoing, to restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the above resolutions. They will henceforth have the following content:

**"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "4finance Holding S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The Company's share capital is set at thirty-five million, forty-seven thousand, one hundred and twenty-two Euro (EUR 35,047,122.-) divided into three billion, five hundred and four million, seven hundred and twelve thousand, two hundred (3,504,712,200) shares divided as follows:

- one billion, seven hundred and fifty-two million, three hundred and fifty-six thousand, one hundred (1,752,356,100 ) ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter the "Ordinary Shares"); and
- one billion, seven hundred and fifty-two million, three hundred and fifty-six thousand, one hundred (1,752,356,100 ) non-voting preferred shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter the "Preferred Shares").

The Company shall only have in issue non-voting shares to the extent the Company has only one shareholder. As soon as the Company ceases to have only one shareholder, all the issued non-voting shares shall automatically have voting rights.

Each holder of a Preferred Share is hereinafter individually referred to as a "Preferred Shares Holder" and each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder" (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on Ordinary Shares in addition to the par value of the Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account (the "Ordinary Shares Premium Account"), and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company, and of any amount allocated to such Ordinary Shares Premium Account in accordance with the Articles.

Any share premium paid on the Preferred Shares in addition to the par value of the Preferred Shares shall be booked in a Preferred Shares premium account (the "Preferred Shares Premium Account"), and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the Preferred Shares, any additional capital surplus contributed by the Preferred Shares Holders to the Company, and of any amount allocated to such Preferred Shares Premium Account in accordance with the Articles. In addition, a special reserve account attached to the Preferred Shares may be created.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The share capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each Ordinary Share confers an identical voting right and each holder of Ordinary Share(s) has voting rights commensurate to such holder's ownership of Ordinary Shares.

Each Preferred Share entitles its holder to vote in any general meeting called upon to deal only with the following matters:

- issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- determination of the preferential dividend attached to the Preferred Shares;
- conversion of the Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;
- decrease of the share capital of the Company;
- amendment to the purpose of the Company;
- issuance of convertible bonds;
- dissolution of the Corporation;
- transformation of the Company into a company of another legal form.

However, in case the Fixed Preferential Dividend, as defined in article 21 of the Articles, to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years period and until that Fixed Preferential Dividend will have been paid in full, they shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Save for the cases listed above, Preferred Shares are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Nevertheless, Preferred Shares holders are entitled to receive the same convening notices, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares.

Ownership of one or several Shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible towards the Company.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Ordinary Shares in accordance with the provisions of the Law and in accordance with the following conditions:

The redemption price of the Ordinary Shares shall be the higher of (a) the nominal value or par value of each Ordinary Share, or (b) the value of the entitlement of each Ordinary Share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is the higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available and to the extent that it does not negatively affect the Company's ability to redeem the Preferred Shares.

Ordinary Shares may be converted into Preferred Shares.

Preferred Shares are mandatory redeemable shares and their redemption, be it at the request of the Preferred Shares Holders or at the request of the Company, shall be governed by the following conditions.

Preferred Shares shall be redeemed by the Company and/or by the Preferred Shares Holders:

- at any time, upon its/their request and at its/their sole discretion; and
- at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the Preferred Shares (hereafter the "Maturity Date").

The redemption of the Preferred Shares by their holders or by the Company is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case of a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the outstanding Preferred Shares to be redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. upon sale of Preferred Shares to the Company, each Preferred Shares Holder is entitled to receive a sales price in cash or in kind per redeemed Preferred Shares (hereafter the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value or the par value of its redeemed Preferred Shares; plus
- ii. the share premium attributable to the Preferred Shares; plus
- iii. all and any accrued but unpaid dividend to which the redeemed Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption.

The payment of the amounts under 3.i., 3.ii. and 3.iii. above can be paid only from sums available for distribution and to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such payment, i.e., that the Company can no longer pay its debts as they fall due and there is no possibility of obtaining further credit (cash flow test) (b) the redemption will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed and (c) the Company has sufficient available resources for such redemption (hereafter the "Available Sums").

However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the Preferred Shares, the redemption of all the Preferred Shares will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the redeemed Preferred Shares Holders whatever amount up to the Available Sums on the Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient Available Sums for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

Further to the allocation of the legal reserve, a right to payment of a preferential, cumulative and refundable dividend equal to EUR 0.00883 per each of the issued Preferred Shares which is equal to 15.58% (fifteen point fifty-eight percent) of the aggregate of i) the nominal value or the par value of each Preferred Shares plus ii) the share premium attached to each Preferred Shares (i.e. the total share premium attached to all the issued Preferred Shares divided by the total number of the issued Preferred Shares), is borne automatically to the benefit of the Preferred Shares Holder (the "Fixed Preferential Dividend"). Such Fixed Preferential Dividend is cumulative and refundable, which means that the Preferred Shares Holder shall, during posterior financial years, recover the Fixed Preferential Dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed profit. Therefore, should the result of a financial year not allow to fully pay the Fixed Preferential Dividend or should the general meeting of the shareholders not decide to pay a dividend despite the existence of profits, the unpaid fraction of the Fixed Preferential Dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the Preferred Shares in such hypothesis. The recovery of the dividend is not limited in time. However, the Preferred Shares do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Ordinary Shares.

The remaining profit is at the disposal of the general meeting. In the event of a distribution, the remaining profit shall be distributed as follows:

- the holders of the Preferred Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, in priority an amount corresponding to the profits derived from the holding activity of the Company, less i) any directly connected expenses, and ii) the Fixed Preferred Dividend of the relevant year; and
- the remaining profit, if any, shall be allocated proportionally to the holders of Ordinary Shares.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

The Preferred Shares Holders are entitled to a preferential right of:

- reimbursement of the contribution in consideration of which the Preferred Shares have been issued i.e. the share capital represented by the Preferred Shares, share premium and special reserve attributable to the Preferred Shares; and
- payment of all and any accrued but unpaid dividend they are entitled to as Preferred Shares Holder.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, only to the Ordinary Shareholders proportionally to the Ordinary Shares they hold.

## **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme 4finance Holding S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.059, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juillet 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2386, le 25 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des trois millions, cent mille (3.100.000) actions ordinaires, libérées à hauteur de 100%, en circulation représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de la forme juridique de la Société d'une société anonyme à celle d'une société à responsabilité limitée sans interruption de sa personnalité juridique.

2. Changement du nom de la Société en remplaçant son nom actuel de «4finance Holding S.A.» par «4finance Holding S.à r.l.».

3. Décision d'accepter la démission des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat à partir de la date du présent acte et de leurs donner décharge pour l'exercice de leur mandat, à partir de la date du présent acte.

4. Décision de nommer les gérants de 4finance Holding S.à r.l.

5. Décision d'accepter la démission de REVICONSLT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société et de donner décharge à ce dernier pour l'exercice de son mandat à partir de la date du présent acte.

6. Décision d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de trente-cinq millions, seize mille, cent vingt-deux Euros (EUR 35.016.122,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-cinq millions, quarante-sept mille, cent vingt-deux Euros (EUR 35.047.122,-) par la création et l'émission d'un milliard, sept cent quarante-neuf millions, deux cent cinquante-six mille, cent (1.749.256.100) nouvelles parts sociales ordinaires et d'un milliard, sept cent cinquante-deux millions, trois cent cinquante-six mille, cent (1.752.356.100) actions préférentielles sans droit de vote, toutes ayant une valeur nominale d'un cent d'Euros (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans les nouveaux statuts de la Société devant être adoptés lors de la résolution n°8 ci-après;

7. Souscription et libération à 100% par l'actionnaire unique de toutes les nouvelles parts sociales à émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-un millions, sept cent quatre-vingt-deux mille, six cent soixante-cinq Euros (EUR 81.782.665,-) devant être allouée sur un compte de prime d'émission qui sera exclusivement attaché aux actions préférentielles sans droit de vote, par apports en nature d'un montant total de cent seize millions, sept cent quatre-vingt-dix-huit mille, sept cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 116.798.787,-) (les «Apports en Nature») consistant en:

- 100% du capital social émis de 4 Finance EOOD, une société bulgare ayant son siège social au 9-11 Maria Louisa blvd. 7<sup>th</sup> floor, Vazrajdana region, 1000, Sofia, Bulgarie, et enregistrée sous le numéro 202393458;

- 100% du capital social émis de Zaplo Finance s.r.o., une société tchèque ayant son siège social au Jankovcova 1037/49, Holesovice, 170 00 Prague 7, République Tchèque, et enregistrée sous le numéro 29413575;

- 100% du capital social émis de Piressa Holdings Limited, une société chypriote ayant son siège social au Nikou Georgiou, 6 BLOCK C, 7<sup>th</sup> floor, Flat/Office 704 1095, Nicosia, Chypres, et enregistrée sous le numéro HE 200063;

- 100% du capital social émis de 4FINANCE Aps, une société danoise ayant son siège social au Vesterbrogade 124 B 2 tv1620 Kobenhavn V, Danemark et enregistrée sous le numéro 32557864;

- 100% du capital social émis de 4finance OÜ, une société estonienne ayant son siège social au Veerenni tn 58a-V-3, Tallinn city, Harju county, 11314, Estonie, et enregistrée sous le numéro 12388676;

- 100% du capital social émis d'International Risk Management OÜ, une société estonienne ayant son siège social au Roosikrantsi tn 2-K148, Tallina linn, Harju maakond 10119, Estonie, et enregistrée sous le numéro 12535769;

- 100% du capital social émis de 4finance Oy, une société finlandaise ayant son siège social au Mikonkatu 15 B 00100 Helsinki, Finlande, et enregistrée sous le numéro 2257545-4;
- 100% du capital social émis de 4finance LLC, une société géorgienne ayant son siège social au T. Dadiani str. N7, commercial unit N b506, Tbilisi, Georgie et enregistrée sous le numéro 401978605;
- 97% du capital social émis d'UAB 4finance, une société lituanienne ayant son siège social au Kauno m. sav. Kauno m. Jonavos g., 254 A, Lituanie, et enregistrée sous le numéro 301881644;
- 100% du capital social émis de 4finance S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.403;
- 100% du capital social émis de Vivus Finance Sp.z.o.o., une société polonaise ayant son siège social au ul. 17 Stycznia, nr 56, Varsovie, kod 02-146, poczta Varsovie, Pologne, et enregistrée sous le numéro 0000418977;
- 100% du capital social émis de Vivus Finance S.L., une société espagnole ayant son siège social au Principe De Vergara, Numero 37, 7a Planta, Madrid, 28001, Espagne, et enregistrée sous le numéro B86521309;
- 97% du capital social émis de 4finance AB, une société suédoise ayant son siège social à Isafjordsgatan 30 164 40, Kista, Stockholm, Suède, et enregistrée sous le numéro 556790-4189;
- 100% du capital social émis de 4Finance Limited, une société anglaise ayant son siège social au 2<sup>nd</sup> Floor Scotswood House, Teesdale South Thornaby Place, Stockton on Tees Cleveland, Angleterre TS17 6SB, et enregistrée sous le numéro 07951027;
- 100% du capital social émis de Vivus Servicing Ltd., une société canadienne ayant son siège social au 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, et enregistrée sous le numéro 814865887;
- 100% du capital social émis de AS 4finance Ltd., une société canadienne ayant son siège social au 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, et enregistrée sous le numéro 814866687; et
- 100% du capital social émis de 0973915 B.C. Ltd., une société canadienne ayant son siège social au 2900-550 Burrard Street, Vancouver BC V6C 0A3, Canada, et enregistrée sous le numéro BC 0973915.

8. Refonte subséquente des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les résolutions ci-dessus.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la forme juridique de la Société d'une société anonyme à celle d'une société à responsabilité limitée sans interruption de sa personnalité juridique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la Société en remplaçant son nom actuel de «4finance Holding S.A.» par «4finance Holding S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin, M. Patrick Moinet et M. Edgars Dupats, en tant qu'administrateurs de la Société, à partir de la date du présent acte, et de leurs donner décharge pour l'exercice de leur mandat, à partir de la date du présent acte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de déterminer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- *Gérants de Catégorie A:*

\* M. Benoît Bauduin; et

\* M. Patrick Moinet.

- *Gérant de Catégorie B:*

\* M. Edgars Dupats.

La durée de leur mandat est illimitée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de REVICONSLT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société et de donner décharge à ce dernier pour l'exercice de son mandat à partir de la date du présent acte.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de trente-cinq millions, seize mille, cent vingt-deux Euros (EUR 35.016.122,-), afin de de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-cinq millions, quarante-sept mille, cent vingt-deux Euros (EUR 35.047.122,-) par la création et l'émission d'un



milliard, sept cent quarante-neuf millions, deux cent cinquante-six mille, cent (1.749.256.100) nouvelles parts sociales ordinaires et d'un milliard, sept cent cinquante-deux millions, trois cent cinquante-six mille, cent (1.752.356.100) actions préférentielles sans droit de vote, toutes ayant une valeur nominale d'un cent d'Euros (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans les nouveaux statuts de la Société devant être adoptés lors de la résolution n° 8 ci-après.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée décide de prendre acte de la souscription par l'associé unique, AS «4finance», une société lettonne constituée selon les lois de la République de Lettonie, ayant son siège social au Lielirbes iela at 17A-8, Riga, LV-1046, République de Lettonie, et enregistrée sous le numéro 40003991692, de toutes les nouvelles parts sociales émises et de leur entière libération, avec paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt-un millions, sept cent quatre-vingt-deux mille, six cent soixante-cinq Euros (EUR 81.782.665,-) devant être allouée sur un compte de prime d'émission qui sera exclusivement attaché aux actions préférentielles sans droit de vote, par les Apports en Nature.

Preuve de l'existence et de la valeur des Apports en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par AS «4finance», en date du 30 décembre 2013.

Copie de ladite déclaration sera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective des apports en nature*

AS «4finance», prénommé, par son mandataire, a déclaré que:

- Il est l'unique propriétaire des Apports en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Apports en Nature sont libres de tout gage, option, nantissement, ou toute autre charge ou de tout autre droit d'une partie tierce; et
- toutes autres formalités requises subséquent aux Apports en Nature par toute loi applicable seront réalisées aux fins de rendre effectifs les Apports en Nature partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide par la suite de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les résolutions ci-dessus. Les statuts auront dès lors le contenu suivant:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «4finance Holding S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente-cinq millions, quarante-sept mille, cent vingt-deux Euros (EUR 35.047.122,-) représenté par trois milliards, cinq cent quatre millions, sept cent douze mille, deux cents (3.504.712.200) parts sociales divisées de la manière suivante:

- un milliard, sept cent cinquante-deux millions, trois cent cinquante-six mille, cent (1.752.356.100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent d'Euros (EUR 0,01) chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- un milliard, sept cent cinquante-deux millions, trois cent cinquante-six mille, cent (1.752.356.100) parts sociales préférentielles sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un cent d'Euros (EUR 0,01) chacune (ci-après les «Parts Sociales Préférentielles»).

La Société ne pourra seulement émettre des parts sociales sans droit de vote dans la mesure où la Société a un associé unique. Dès que la Société cesse d'avoir un seul associé, toutes les parts sociales sans droit de vote émises auront automatiquement un droit de vote.

Chaque détenteur d'une Part Sociale Préférentielle est ci-après individuellement désigné comme «Détenteur de Parts Sociales Préférentielles» et chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme «Associé Ordinaire» (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont collectivement désignées ci-après comme les «Parts Sociales» et individuellement comme une «Part Sociale»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale ou au pair seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales Ordinaires en plus de la valeur nominale ou au pair des Parts Sociales Ordinaires devra être affecté à un compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») et la Société devra comptabiliser dans ce compte, dans la devise dans lesquels ils sont effectivement payés, le montant ou la valeur payé sur les Parts Sociales Ordinaires, tout supplément de capital apporté par les Associés Ordinaires à la Société, et tout montant alloué audit Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires en accord avec les Statuts.

Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales Préférentielles en plus de la valeur nominale ou au pair des Parts Sociales Préférentielles devra être affecté à un compte de prime d'émission des Parts Sociales Préférentielles (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles») et la Société devra comptabiliser dans ce compte, dans la devise dans lesquels ils sont effectivement payés, le montant ou la valeur payé sur les Parts Sociales Préférentielles, tout supplément de capital apporté par les Détenteurs de Parts Sociales Préférentielles à la Société, et tout montant alloué audit Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles en accord avec les Statuts. Un compte de réserve spéciale attaché aux Parts Sociales Préférentielles pourra également être créé.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque Associé Ordinaire a des droits de vote proportionnels à une telle détention de Parts Sociales.

Chaque Part Sociale Préférentielle autorise ses détenteurs à prendre part au vote de toute assemblée générale appelée à se prononcer uniquement sur un des sujets suivants:

- sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droit(s) privilégié(s);
- sur la fixation du dividende privilégié attaché aux Parts Sociales Préférentielles;
- sur la conversion des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires;
- sur la réduction du capital social de la Société;
- sur la modification de l'objet social de la Société;
- sur l'émission d'obligations convertibles;
- sur la dissolution anticipée de la Société;
- sur la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Cependant, dans le cas où un Dividende Préférentiel Fixe, tel que défini à l'article 21 des Statuts, auquel a/ont droit leur(s) détenteur(s), n'a pas été versé dans son entièreté malgré l'existence de bénéfices disponibles pour cette fin pendant deux exercices sociaux consécutifs et ce jusqu'à ce que ce Dividende Préférentiel Fixe soit versé dans son entièreté, le (s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles auront les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires pour toutes les assemblées.

Hormis les cas listés ci-dessus, les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas prises en considération lorsqu'il s'agit de déterminer les conditions relatives au quorum et à la majorité pour la tenue de toute assemblée.

Néanmoins, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

La propriété d'une ou de plusieurs Parts Sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres Parts Sociales Ordinaires en accord avec la Loi et d'après les conditions suivantes:

Le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires devra être le montant le plus élevé de (a) la valeur nominale ou du pair comptable de chaque Part Sociale Ordinaire, ou de (b) la valeur de son droit pour chaque Part Sociale Ordinaire à tous fonds distribuables tels que prévu dans les présents Statuts. Lorsque (b) est le montant le plus élevé, le rachat doit être limité dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles et dans la mesure où cela n'a pas d'effet négatif sur la capacité de la Société à racheter des Parts Sociales Préférentielles.

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être converties en Parts Sociales Préférentielles.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des actions rachetables dans le sens où, que leur rachat soit à la requête des Détenteurs des Parts Sociales Préférentielles ou à la requête de la Société, elles sont soumises aux conditions suivantes.

Les Parts Sociales Préférentielles sont rachetables par la Société et/ou par les Détenteurs de Parts Sociales Préférentielles:

- à tout moment, à sa/leur requête et à sa/leur propre discrétion; et
- au plus tard lors du dixième anniversaire de la date d'émission des Parts Sociales Préférentielles (ci-après la «Date d'Echéance»).

Le rachat des Parts Sociales Préférentielles par leurs détenteurs ou par la Société est soumis aux conditions suivantes:

1. il peut seulement être réalisé en utilisant soit les sommes disponibles pour la distribution en accord avec la Loi ou les fonds issus d'une nouvelle émission entreprise afin de réaliser un tel rachat;

2. à l'exception du cas d'une nouvelle émission entreprise afin de réaliser un tel rachat, un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de celle-ci, au pair comptable de toutes les Parts Sociales Préférentielles restantes devant être rachetées devra être affecté à une réserve non distribuable aux associés, excepté en cas de diminution du capital souscrit de la Société; à l'exception de ce cas particulier, la réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social de la Société par capitalisation de cette réserve;

3. lors de la vente des Parts Sociales Préférentielles à la Société, chaque Détenteur de Parts Sociales Préférentielles rachetées est autorisé à recevoir un un prix de vente en numéraire ou en nature par Part Sociale Préférentielle rachetée (ci-après le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale ou le pair comptable de son/ses Parts Sociales Préférentielles rachetée(s);
- ii. la prime d'émission attribuable aux Parts Sociales Préférentielles; plus
- iii. tout dividende échu mais non versé auquel donne droit la Part Sociale Préférentielle au moment du rachat.

Le paiement des montants dus en vertu de 3.i., 3.ii. et 3.iii. ci-dessus ne peut être effectué seulement qu'au moyen des sommes disponibles pour une distribution et dans la mesure où (a) la Société n'est pas insolvable ou ne deviendra pas insolvable après avoir fait ce paiement, i.e. la Société ne peut plus payer ses dettes exigibles et elle n'a plus la possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires («cash flow test»), (b) le rachat n'aura pas pour effet de réduire l'actif net total en dessous du montant du capital souscrit, augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées et (c) la Société a des ressources disponibles suffisantes pour ce rachat (ci-après les «Sommes Disponibles»).

Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des Parts Sociales Préférentielles, le rachat de toutes les Parts Sociales Préférentielles ne sera pas entravé; une

telle insuffisance entraîne seulement le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance. Dans ce cas, la Société devra verser aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat devant être payée dès que la Société disposera des Sommes Disponibles à cette fin.

Tant que le Prix de Rachat à la Date d'Echéance n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende ne sera versé aux associés.

Le rachat de toutes Parts Sociales doit être effectué par le biais d'une résolution des associés approuvée à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales rachetées doivent être annulées et le capital social diminué en conséquence.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées.

En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Suite à l'allocation à la réserve légale, un droit au versement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable égal à EUR 0,00883 pour chaque Part Sociale Préférentielle ce qui correspond à 15,58% (quinze point cinquante-huit pourcent) du total de i) la valeur nominale ou du pair comptable de chaque Part Sociale Préférentielle plus ii) la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Préférentielle (i.e., le montant total de la prime d'émission attachée à toutes les Parts Sociales Préférentielles émises divisé par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles émises), naît automatiquement au profit du Détenteur de Parts Sociales Préférentielles (ci-après le «Dividende Préférentiel Fixe»). Ce Dividende Préférentiel Fixe est cumulatif et remboursable ce qui signifie que les Détenteurs des Parts Sociales Préférentielles devront, durant les années sociales postérieures, pouvoir récupérer le Dividende Préférentiel Fixe qu'ils n'ont pas pu recevoir durant les années sociales précédentes pendant lesquelles il n'y a pas eu de profit réalisé ou distribué. Par conséquent, si les résultats d'une année financière ne permettent pas de payer le Dividende Préférentiel Fixe en totalité ou si l'assemblée générale des associés a décidé de ne pas payer un dividende en dépit de l'existence de profits, la fraction non payée du Dividende Préférentiel Fixe pour une année donnée sera payée durant les années subséquentes, sans préjudice des autres droits réservés aux Détenteurs des Parts Sociales Préférentielles dans cette hypothèse. La récupération du dividende n'est pas limitée dans le temps. Cependant, les Parts Sociales Préférentielles ne donnent pas droit à un paiement d'un dividende ordinaire qui est réservé aux Associés Ordinaires.

Les bénéfices restants sont à la disposition de l'assemblée générale ou de l'associé unique. En cas de distribution, les bénéfices restants seront distribués de la manière suivante:

- les Détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront droit de recevoir, sur une base au pro rata, en priorité un montant correspondant aux profits résultant de l'activité de détention de la Société, moins i) toutes dépenses directement liées à cette activité, et ii) le Dividende Préférentiel Fixe de l'année concernée; et
- Le bénéfice restant, le cas échéant, sera distribué proportionnellement aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions de la Loi.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Les Détenteurs de Parts Sociales Préférentielles bénéficient d'un droit préférentiel au:

- remboursement de leurs apports en contrepartie desquels les Parts Sociales Préférentielles ont été émis, i.e. le capital social représenté par les Parts Sociales Préférentielles, la prime d'émission et la réserve spéciale attribuable aux Parts Sociales Préférentielles; et

- paiement de tous les dividendes courus mais non versés auxquels ils ont droit en tant que Détenteurs de Parts Sociales Préférentielles.

A la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront alloués à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, seulement aux Associés Ordinaires proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2014. Relation: ECH/2014/28. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005776/921.

(140005004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

### **Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 109.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 janvier 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014005940/13.

(140006562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

### **Autumn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.438.

### EXTRAIT

Le régime de signature des gérants de la Société est individuel comme prévu dans les statuts de la Société.

Alexis Kamarowsky, pouvoir de signature individuel.

Federigo Cannizzaro di Belmontino, pouvoir de signature individuel.

Jean Marc Debaty, pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2014.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014013464/18.

(140016602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.133.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013466/10.

(140016562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.854.

---

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2014 de la société, il a été décidé:

de transférer le siège social de son adresse actuelle 19-21, Boulevard du Prince Henri. L-1724 Luxembourg au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

- d'accepter les démissions de:

\* Monsieur Vincent Thill, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et président, avec effet au 8 janvier 2014;

\* Monsieur Antonio Forte, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 15 janvier 2014;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

\* Monsieur Riccardo Incani, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Madame Maria Pia Bettiol, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIMINA S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014013980/23.

(140015486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

---

*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'administration en date du 8 Janvier 2014:*

Fabiane Da Penha Pastore, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé Délégué à la gestion journalière avec effet au 21 Novembre 2013, pour une période indéterminée, et détient le pouvoir de représentation individuelle de la Société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014014025/14.

(140016114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---